



Déclaration de la Délégation SNU Occitanie au CSE du jeudi 15 décembre 2022

Maltraitance institutionnelle !

L'accord de substitution qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 concerne les seuls Agents de Droit Privé de Pôle Emploi Occitanie. Le **SNU** tient à rappeler le mépris, en son temps, quant à la prime octroyée à tout le personnel à laquelle les Agents de Droit Public ont eu droit 9 mois après les Agents de Droit Privé.

Quelle considération !

La direction, soucieuse d'informer son personnel de cette régression sociale, a envoyé aux Agents de Droit Public qui de part leur statut, n'ont aucun changement, le même courrier que celui adressé aux Agents de Droit Privé avant la dénonciation des accords.

Quelle violence !

Le **SNU** s'en est ému auprès de la Direction Régionale. La réponse n'a pas tardé à se faire. Mardi, les Agents de Droit Public ont reçu ce message : *« Vous avez été destinataire d'un courrier daté du 05 décembre 2022 concernant l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, de l'accord de substitution, suite à la dénonciation des accords locaux au sein de Pôle emploi Occitanie. Ce courrier a été adressé par erreur à l'ensemble des agents de l'établissement alors qu'il aurait seulement dû être adressé aux agents de droit privé, concernés par ledit accord. Nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée. »*

Pour le **SNU**, NON, il ne s'agit pas de « gêne occasionnée », il s'agit d'un mal être subi par le personnel sous statut public.

Pour le **SNU**, NON, il ne s'agit pas de « gêne occasionnée », il s'agit même plus d'une maladresse institutionnelle car différents courriers ont été envoyés sur l'accord de substitution.

Pour le **SNU**, NON, il ne s'agit pas de « gêne occasionnée », il s'agit purement et simplement de maltraitance institutionnelle !

Mais ce n'est pas fini...

Après des mois passés en CDD, enfin CDIés, des collègues de droit privé ont reçu un courrier leur signifiant qu'ils/elles auraient une augmentation de leur ticket restaurant, mais bye bye prime repas, prime transport...

Alors oui, la campagne de promo 2022/2023 va venir atténuer les effets de cette baisse de salaire, avec l'octroi d'une revalorisation salariale.

Mais quel cynisme !

Ces collègues investis ont comme geste, « je te prends d'une main pour te redonner de l'autre » avec in fine une stagnation salariale.

Les collègues plus anciens verront leur situation stagnée encore un peu plus, car « on ne peut pas donner à tout le monde ».

Pour le **SNU**, il s'agit là aussi de maltraitance institutionnelle, validée par des organisations syndicales accompagnatrices de cette régression sociale et signataires de l'accord de substitution.

Ça continue, encore et encore...

En cette fin d'année, les collègues CDD qui ne réussiront pas l'entretien RH, se verront remercié, avec aucune possibilité de renouvellement de contrat.

Pour le SNU, cela s'appelle la double peine !

L'établissement les aura bien exploités, rincés, avec des chantiers, des projets, des références, des pack remob, des viviers MET assurés, et pour finir va les remercier en fin d'année !

Pour le **SNU**, il s'agit là aussi de maltraitance institutionnelle. Le **SNU** le dit et le revendique, le service public de l'emploi doit assurer stabilité, respect, dignité vis à vis de son personnel, et cela passe par la CDIisation des CDD.

Et ce n'est pas tout ...

Un Agent de Droit Privé qui était au moment de la dénonciation des accords locaux, à temps partiel, voit son indemnité compensatrice calculée sur cette quotité de travail même si il a augmenté depuis son temps de travail, ou l'augmentera.

**Pour le SNU, travailler plus pour gagner moins
est l'adage de notre direction régionale !**

Cette maltraitance nous concerne toutes et tous !

Maltraiter les Agents de Droit Public, c'est maltraiter tout le personnel en le déconsidérant

Maltraiter les « jeunes » Cdisé.es, c'est maltraiter tout le personnel en le dévalorisant

Maltraiter les CDD, c'est maltraiter tout le personnel en le méprisant

Le SNU pose une alerte sociale pour le personnel de Pôle Emploi Occitanie quant aux troubles socio organisationnels générés par tant d'actes institutionnels de violences internes !

